AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-7-66 528105

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.
C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Abonnement annuel
15 F,00

- Bulletin n° 70 de JUILLET 1966 - 1966 - 18

- A V E R T I S S E M E N T S -

VIGNE

MILDIOU : La période sans pluie que nous venons de traverser (depuis le 23 Juin en général) a été défavorable à de nouvelles contaminations. Néanmoins la situation demeure très sérieuse dans la plupart des vignobles de la Circonscription où des parcelles a peu près indemnes de Mildiou côtoient des cultures fortement atteintes.

Dans ces dernières, souvent affectées de rot gris, de nombreuses taches portent d'abondantes fructifications du champignon faisant peser une lourde menace.

En conséquence, les grappes demeurant encore très sensibles, notamment dans les secteurs tardifs, il est nécessaire de demeurer très vigilant et d'effectuer une nouvelle application soignée dès réception.

BLACK ROT : Des repiquages de la maladie ont déjà eu lieu lors de la précédente période pluvieuse et de nombreuses taches sont apparues dans les foyers lorsque la protection a été insuffisante.

Toutefois, cette année, les cas de ce genre sont assez rares.

Le traitement conseillé contre le Mildiou sera également efficace contre le Black-Rot.

VERS DE LA GRAPPE : Le deuxième vol des papillons de Cochylis et d'Eudémis est commencé depuis un certain temps déjà dans l'ensemble des secteurs de la Circonscription.

Dans la région de Ste Cécile (Tarn) les premières éclosions (de quelque importance) des jeunes chenilles devraient commencer vers le milieu de la semaine en cours. Un traitement de type préventif et de préférence par poudrage pourrait donc être mis en place, dans les vignes envahies lors de la première génération, à partir du 6 juillet.

Dans les autres secteurs attendre le début de la semaine du 10 au 17 juillet pour intervenir.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE : Le deuxième vol se poursuit et des pontes sont déposées presque journellement.

Protection des pousses en pépinière : Renouveler, dans les tout derniers jours de cette semaine, le traitement conseillé dans le précédent bulletin.

Protection des pêches : Effectuer une nouvelle application entre le 10 et le 12 juillet sur toutes les variétés murissant à partir des tout derniers jours de ce mois. Bien respecter la législation concernant la limite d'emploi des pesticides.

- IN FORMATIONS -

VIGNE

OIDIUM : Ce champignon rencontre toujours des conditions climatiques favorables à son développement et l'on constate dans de nombreuses vignes les premières attaques sur grains de raisin. Ajouter un produit anti-oïdium à la bouillie destinée à lutter contre le Mildiou et le Black-Rot ou effectuer un poudrage dans les vignes habituellement très sensibles.

COCHENILLE FLOCONNEUSE : Certaines vignes sont assez fortement envahies par ce ravageur dont les déjections sirupeuses permettent le développement, parfois abondant en fin d'été, de la fumagine. Actuellement, les jeunes larves, très sensibles aux produits, éclosent en grand nombre.

Dans les parcelles atteintes, on pourrait effectuer dès à présent une pulvérisation copieuse à base d'ester phosphorique.

CULTURES MARAICHERES ET FLORALES

MELON : Quelques foyers de pucerons sont apparus dans diverses cultures. Le cas échéant intervenir sans attendre avec un des produits aphicides autorisés en cultures légumières. Nous rappelons à cette occasion que le Mévinphos est parmi les produits systémiques le seul autorisé sur les légumes.

SEPTORIOSE DU CELERI : Il est conseillé d'utiliser un des produits suivants : Captane, Carbatène, produit cuprique, cuprobame, doguadine, dichlone, mancozèbe, Manèbe, mezinèbe.

MILDIOU et ALTERNARIA DE LA TOMATE : Appliquer un nouveau traitement.

ANTHRACNOSE DU HARICOT : Le I° traitement doit être appliqué au stade deux feuilles étalées avec un produit à base de manèbe ou de T M T D (thirame) à 600 grammes de M.A. à l'Hl. ou à base de phaltane à 300 grs de MA/Hl.

COCHENILLE FLOCONNEUSE SUR HORTENSIA : L'éclosion des jeunes larves a commencé : appliquer un traitement copieux à l'aide de parathion ou d'Oléo-parathion.

TOULOUSE le 5 JUILLET 1966

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles

J. BESSON - E. JOLY

L'INSPECTEUR DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du MIDI
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX